

Les subsides

C'est un moment historique que d'avoir pour la première fois une promesse d'enrichissement du droit au gouvernement autochtone.

Monsieur le Président, il faisait alors, on le sait bien, allusion à la proposition constitutionnelle présentée par le gouvernement.

Voilà le tableau d'une série de progrès fantastiques accomplis au cours d'une période de pas même cinq mois. Ces progrès, les chefs autochtones eux-mêmes étaient prêts à les reconnaître au cours de la conférence.

Et ce ne furent pas les seules impressions recueillies à ce moment-là. Des lettres expédiées par la suite au gouvernement et particulièrement au premier ministre de la part de plusieurs chefs autochtones en témoignent abondamment. Ces observations et les résultats obtenus démontrent clairement que le premier ministre a vraiment tout essayé pour parvenir à un consensus, un consensus qui, dans notre esprit, est essentiel si nous voulons continuer et si nous voulons arriver à protéger dans la Constitution les droits des peuples autochtones. Le premier ministre affirmait l'intention du gouvernement de poursuivre cet objectif lors de la prochaine conférence des premiers ministres et le réaffirmait, après coup, dans une déclaration diffusée et rendue publique le 8 avril 1985. Loin d'ignorer les droits légitimes des peuples autochtones, le gouvernement actuel a accompli des pas de géant en reconnaissant ces droits. Et nous avons l'intention de continuer à le faire.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans profiter de l'occasion parce que je suis bien informé, voyant quotidiennement agir le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) . . . Ils ont, sous la responsabilité du premier ministre, tenu depuis septembre dernier un grand nombre de réunions, de discussions, aussi bien avec les provinces qu'avec les groupes autochtones. Et je suis profondément convaincu que sous leur direction, sous leur responsabilité, par leur volonté et leur énergie, nous arriverons à finaliser un projet constitutionnel qui permettra, d'une part, aux groupes autochtones de ce pays de se retrouver à l'intérieur du Canada comme ils voudraient y être et, d'autre part, de rassurer et d'assurer les provinces que ces dernières pourront, dans l'ensemble de la négociation, dans l'ensemble des étapes, faire valoir leurs points de vue afin que, dans l'avenir, les groupes autochtones et l'ensemble du Canada pourront vivre à l'intérieur d'une Constitution où tous et chacun y trouveront des droits essentiels à leur liberté et à leurs droits collectifs.

● (1550)

[Traduction]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Communications (M. Masse), qui vient de faire un merveilleux discours pour servir les intérêts du premier ministre (M. Mulroney), comment il réagirait au communiqué de l'Assemblée des premières nations que j'ai en main. Le communiqué dit ceci:

Ce mémoire du cabinet expose une stratégie visant à assimiler les Indiens, en commençant par l'exposé budgétaire de 1985, ce qui est révoltant. La «stratégie de communications» exposée dans le document indique que le gouvernement projette de dire une chose aux Indiens et aux Canadiens tout en se mettant à faire le contraire. «Le saut des bisons» est une méthode qui permettait d'exterminer de grands troupeaux de bisons pour faire place à l'expansion coloniale.

Le communiqué dit ensuite ceci:

L'extermination des bisons est l'équivalent de la suppression des moyens de subsistance du peuple indien—c'est un acte de génocide. La décision du premier

ministre de priver les Indiens de certains crédits est la preuve que la stratégie exposée dans le mémoire du cabinet est mise en œuvre. Il s'agit manifestement d'émasculer les premières nations sur le plan politique pour leur enlever toute influence.

Ce communiqué se termine ainsi:

Le premier ministre a fait bien des déclarations formidables . . .

Tout comme le ministre.

. . . au public et au peuple indien où il affirmait être en faveur des droits uniques des premières nations. Les initiatives du gouvernement, visant à émasculer les premières nations sur le plan politique, ridiculisent les déclarations du premier ministre.

[Français]

Alors, le ministre pourrait-il répondre à cet égard?

M. Masse: Monsieur le Président, on sait fort bien qu'il y a la façon normale d'administrer un pays, de prendre connaissance et de formuler des commentaires sur les textes officiels, et non pas sur ce qu'on trouve dans les poubelles. Le texte auquel on fait référence n'est pas un texte officiel du gouvernement, de sorte que les commentaires qui peuvent paraître intéressants sont quand même formulés sur un document qui n'est pas le document officiel du gouvernement du Canada, et s'il fallait que nous agissions et que l'ensemble des gens formulent leurs politiques sur des coupures qui peuvent tomber des textes officiels, je ne crois pas que nous serions en mesure d'administrer normalement le pays.

Les préoccupations que l'honorable députée a fait valoir à travers le texte qu'elle a lu pourraient être valables si elles étaient fondées sur un texte officiellement reconnu comme étant la position du gouvernement du Canada, mais telle n'est pas la situation, on le sait fort bien, et c'est d'ailleurs le fondement même de l'irréalité de la motion que nous débattons aujourd'hui, puisque cette motion est fondée sur un texte qui n'est pas la position officielle du Canada. Cette position, elle est rendue publique par le premier ministre (M. Mulroney), par le ministre en cause, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), ou par le ministre de la Justice (M. Crosbie), lorsqu'il y a des problèmes constitutionnels. Il appartient à ces derniers de faire connaître la volonté et la décision gouvernementales alors que, actuellement, la députée formule, malheureusement, des commentaires qui ne sont pas fondés sur le document officiel du gouvernement.

Le président suppléant (M. Charest): Une question supplémentaire, l'honorable députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) a la parole.

[Traduction]

Mme Finestone: Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ait tenu cette conférence de presse ou publié ce communiqué. Il émane de l'Assemblée des premières nations. L'administration régionale Cri partage le point de vue de l'Assemblée des premières nations.

[Français]

. . . l'administration régionale des Cris, et ce doit être un regroupement que vous connaissez assez bien, c'est un regroupement québécois, et eux aussi ont fait des plaintes, on veut absolument, d'après eux, avoir une rencontre pour apporter une clarification à cet égard. Et je pense que l'honorable ministre, en tant que ministre des Communications (M. Masse), est bien au courant du fait qu'une chose de cette nature peut mettre le feu aux poudres et nuire à toute bonne volonté exprimée et que ce n'est pas le temps pour cette démarche et j'espère que le ministre va répondre aux demandes du Regroupement des